

Protocole de sécurité académique VTT

Conformément à la circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 « **Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature (APPN) dans le second degré** », le présent protocole applicable dans l'ensemble de l'académie de Strasbourg doit, dans chaque établissement scolaire concerné, être porté à la connaissance de toute la communauté éducative concernée (équipes enseignantes, chef d'établissement, etc...).

La circulaire nationale rappelle que « *...l'enseignement et la pratique volontaire des APPN s'inscrivent pleinement dans le parcours de formation d'un élève. Au-delà de leurs apports spécifiques sur le plan moteur, ces activités trouvent leur intérêt dans l'éducation à la sécurité par l'apprentissage de la maîtrise des risques lors de la confrontation avec des milieux incertains et changeants, avec des contraintes liées à la variabilité de l'environnement. De plus, elles renforcent la solidarité et la coopération. En vivant des situations éloignées du quotidien, les élèves apprennent à observer, écouter, prendre conscience de leurs limites et ainsi mieux les repousser sans jamais les dépasser.* »

En amont des consignes spécifiques à l'activité, il est important de rappeler quelques règles communes :

L'enseignant d'EPS, responsable du groupe :

- Actualise ses connaissances professionnelles de l'activité,
- Organise la chaîne de sécurité,
- Contrôle systématiquement l'état des équipements et du matériel utilisés,
- Détermine les conditions nécessitant de renoncer à pratique
- Réalise des choix relatifs à l'organisation pédagogique, aux situations d'apprentissage et aux contenus d'enseignement proposés qui sont adaptés aux caractéristiques de tous les élèves,
- Fait preuve d'une vigilance effective durant tout le déroulement de la leçon,
- Vérifie chez les élèves l'acquisition des prérequis sécuritaires qu'il juge incontournables,
- Œuvre à l'acquisition par les élèves de la compétence à évaluer les risques et à renoncer.

En cas de demande d'un intervenant extérieur, l'enseignant d'EPS doit s'assurer de la qualification de ce dernier :

Diplôme requis : <https://www.sportsdenature.gouv.fr/agir/espace-activites>

Vérification de la carte professionnelle obligatoire :

<https://eapspublic.sports.gouv.fr/CarteProRecherche/RechercherEducateurCartePro>

Le protocole constitue une aide à l'application de la circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 parue au [BO n°16 du 20 avril 2017](#) et a pour but de « *synthétiser les opérations incontournables à vérifier et à effectuer avant, pendant et après la leçon d'EPS. Il s'applique également à l'association sportive, aux sections sportives scolaires et à tout autre dispositif* »

Il est conçu pour aider les enseignants à tout mettre en œuvre pour éviter les accidents. **En aucun cas il ne se substitue à une formation pratique dans l'activité, préalable incontournable afin d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour enseigner la course d'orientation en toute sécurité.**

Ce protocole a vocation à évoluer par les retours d'expérience. Les propositions de modification sont à transmettre via l'adresse mail ia-ipr.eps@ac-strasbourg.fr

Des ressources sont disponibles sur le site Eduscol pour compléter ces informations :

Les activités de pleine nature en EPS : <https://eduscol.education.fr/3670/les-activites-de-pleine-nature-en-eps>

Document réalisé par : DUFAY Aurore, BASTIEN Thomas, CLAUDE Maxime sous la direction de l'inspection pédagogique régionale

AVANT la pratique

Lieux de pratique propre à l'EPL :

- Sites naturels si des sorties en milieu naturel sont envisagés :

En milieu fermé (plateau sportif, stade, parc, enceinte d'établissement)

Déplacement sur itinéraire cyclable, chemin carrossable, route ouverte à la circulation.

En forêt (sentiers, chemin, présence de dénivelé, obstacles naturel)

Contexte 1 : Milieu fermé (plateau sportif, stade, parc, enceinte d'établissement)

Encadrement : 1 enseignant d'EPS pour le groupe ou pour la classe (accompagnateurs supplémentaires en fonction de la difficulté des ateliers mis en place pour que l'élève reste en sécurité)

Contexte 2 : Déplacement sur itinéraire cyclable, chemin carrossable, route ouverte à la circulation.

Encadrement : 1 enseignant d'EPS et 1 accompagnateur pour un groupe.

Contexte 3 : En forêt (sentiers, chemin, présence de dénivelé, obstacles naturel)

Encadrement : 1 enseignant d'EPS et 1 accompagnateur (enseignants, parents, anciens élèves majeurs...) pour un groupe de 12 élèves. 1 accompagnateur supplémentaire par tranche de 12.

En fonction de la difficulté et de l'engagement du parcours il est nécessaire d'ajouter des encadrants supplémentaires afin d'assurer la sécurité sur les points critiques.

Itinéraire :

- Repérer et vérifier l'état du parcours, anticiper les points de vigilance (croisement, rond-point, traversée...), prévoir un itinéraire de repli en cas de problème, prévoir les aires de de pause.
- Prévenir le chef d'établissement et laisser un tracé de l'itinéraire avec le no de portable de l'encadrant
- Ne retenir le vélo comme moyen de transport que si ce mode de déplacement présente un intérêt autre que son faible coût (découverte de milieu naturel, pratique d'une activité physique), découverte d'autre vie en collectivités, orientation etc...), privilégier les itinéraires cyclables même si ceux-ci allongent la distance.
- S'informer sur la météo
- Définir une plage horaire à respecter.

Matériel :

- Savoir vérifier les points de sécurité incontournable du vélo (serrage des roues, freins, passage des vitesses, serrage tige de selle, serrage guidon)
- Prévoir tout le matériel indispensable à la sortie (cf check liste)
- Demander aux élèves d'avoir une tenue adaptée à la pratique (qui ne gêne pas le pédalage) et adaptée aux conditions météo
- Une carte de la zone d'évolution (une pour chaque encadrant, pour l'ouvreur et serre file)
- Liste des élèves avec numéro des parents
- Sifflet pour le professeur

Vérfications :

- S'assurer des compétences des élèves pour rouler et rouler en groupe passer un « permis vélo » : cf feuille « je passe mon permis vélo »
- Demander aux élèves d'avoir une tenue adaptée à la pratique (qui ne gêne pas le pédalage) et aux conditions météo
- Réglage du casque (vidéo casque)
- Vérification des vélos par le professeur (d'autant plus si les vélos sont ceux des élèves).
- <https://youtu.be/HV59WdcQk90?si=5DkNfuYiqhmoZax3>

| PENDANT la pratique | |
|---|--|
| Vérification en début de leçon | <p>L'enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter la séance et l'itinéraire en fonction du contexte (météo, niveau des élèves...). - Code de la route avec signaux clairs (changement de direction, arrêt...). - Connaissance du lieu de regroupement. <p>L'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne jamais rester seul ou laisser un élève seul. - Respecter l'environnement (0 déchet, refermer clôture, silence...). - Connaître le lieu de regroupement. |
| Pendant la leçon | <p>L'enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compter les élèves à chaque regroupement - Avoir une allure adaptée aux difficultés. - Donner les consignes techniques face à un passage délicat ou dangereux... - Repérer les zones à pied avec les élèves en montrant les principales difficultés et prévoir une échappatoire. <p>L'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cohabiter avec les autres usagers de la route (véhicules, marcheurs, cavaliers etc...) - Passage en autonomie sur périmètre reconnu |
| Vérifier en permanence la chaîne de sécurité | <p>L'enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ponctuellement l'enseignant ferme la marche selon les objectifs (orientation, montée...). - S'assurer que tout le groupe est en visu. <p>L'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rester groupé et rouler en file indienne. - Maintenir un écart optimal entre les vélos en fonction des caractéristiques du terrain (descente notamment). - Être responsable de sa sécurité et de celle d'autrui. - Gérer sa vitesse sur un parcours technique et son freinage. - Savoir renoncer si c'est trop difficile (utiliser une échappatoire si problème niveau, santé, mécanique, climat). |
| Organiser la gestion de classe pour assurer la sécurité | <p>L'enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôler la bonne conduite de chacun et du groupe. - Prévoir des temps de regroupement (repos, orientation...). - Modifier les serre-files ou ouvreurs en cas de problème ou d'incompétence. |

APRES la pratique

L'enseignant :

- Compter les élèves
- Réaliser un bilan individuel de l'état du VTT.
- Assurer un débriefing avec le groupe.
- Réajuster des groupes selon les besoins.
- Vérifier que les fiches entretien VTT soient complétées réparations mettre à l'écart les VTT défectueux.
- Assurer un entretien régulier du parc VTT par un professeur référent et un entretien annuel pour les grosses réparations par un professionnel.
- Mettre en place une fiche pour l'inventaire des VTT avec les réparations à planifier.

L'élève :

- Entretien de son VTT (nettoyer, lubrifier, ranger...).
- Remplir la fiche de suivi et d'entretien VTT si prêté par l'établissement.
- Réparer ce qui est possible sinon signaler les réparations éventuelles au professeur référent.
- Ranger son VTT et son casque.
- Ranger le local VTT (outils, chiffons, pompes...)

SPECIFICITES pour un SEJOUR

- ✓ Vérifier la qualification des éventuels intervenants extérieurs (diplôme de guide, BE ou BP VTT) et taux d'encadrement selon les prérogatives de ces diplômes.
- ✓ Se renseigner auprès des pratiquants locaux pour connaître et prendre en compte les spécificités éventuelles du lieu de pratique (liés à l'environnement : altitude, conditions climatiques etc.). Le cas échéant, prendre les dispositions nécessaires, y compris savoir renoncer.
- ✓ Prendre connaissance du protocole académique du lieu de séjour et se conformer à ses spécificités.
- ✓ Se conformer toujours au protocole le plus restrictif s'il existe des différences entre le protocole de son académie de résidence et celle du séjour.

SPECIFICITE à l'ASSOCIATION SPORTIVE

- ✓ La pratique à l'association sportive peut amener un engagement plus important des élèves (par exemple : trial, sauts, descente). Ces techniques doivent alors faire l'objet d'un apprentissage rigoureux.

Pour aller plus loin :

Rappel savoir rouler en groupe

Savoir freiner :

- Tester le freinage à faible vitesse, frein avant et arrière.
- Réaliser un freinage d'urgence.

Savoir passer les vitesses :

- Une par une sans appuyer trop fort sur les pédales

Savoir rouler en file indienne :

- Garder une distance de sécurité (2m) entre chaque vélo
- Ne pas se doubler
- Serrer à droite (2 de front maximum)
- Ne pas faire d'écart
- Si quelqu'un freine ou chute devant moi : je freine ou je m'arrête et je préviens les autres derrière moi.
- Savoir signaler un changement de direction avec le bras (rouler à une main)

Être ouvreureur :

- Je m'arrête à chaque croisement ou intersection
- J'adapte ma vitesse
- Je préviens des dangers devant moi
- Je m'arrête en cas de problème
- Personne ne doit me doubler
- Si j'hésite je m'arrête.
- Attendre le signal du serre file pour repartir avec le groupe

Être serre file :

- Je reste toujours le dernier du groupe pour pouvoir communiquer et avoir un visuel sur tout le groupe.
- Je rappelle à l'ordre si je vois des écarts
- Je fais adapter la vitesse du groupe en communiquant avec l'avant du groupe.
- Je préviens quand une voiture nous double.
- Je préviens si je m'arrête et s'il y a un problème
- Je confirme la poursuite du trajet à l'ouvreureur après un arrêt.

Check Liste Matériel

Voici tous ce que je dois vérifier avant de partir avec mon vélo :

- 🚲 **Mes roues** sont bien attachées et serrées
- 🚲 **Mes freins** freinent correctement
- 🚲 **Mes pneus** sont gonflés
- 🚲 **Mes vitesses** se changent correctement
- 🚲 **Ma selle** est bien réglée
- 🚲 J'ai mon **casque** attaché et **jugulaire réglée** et mon **gilet jaune**, une **tenue adaptée** au pédalage et **aux conditions météo.**
- 🚲 J'ai de l'**eau** et de quoi **manger** dans un sac à dos

Pour le groupe :

- 🚲 Une **frontale** en cas de retour de nuit
- 🚲 Un **téléphone portable** en cas de problème avec les numéros d'urgence (18 et 112)
- 🚲 Un **kit réparation** (rustines + colle, chambre à air, pompe, démontes pneus, clé, dérive chaîne, maillon rapide, rilsans et outils multifonction)
- 🚲 Une **trousse de secours**
- 🚲 L'itinéraire sur une **carte** (que je laisse aussi au directeur de mon établissement en cas de problème)
- 🚲 Recommandation **lumière rouge arrière** (clignotante de préférence) au minimum pour le serre-file.
- 🚲 **Tire vélo** vivement conseillé

